

émergences

formation conseil expertises



CONTACTS EMERGENCES

Formation individuelle

01 55 82 17 40

formation@emergences.fr

Pour un groupe

01 55 82 17 30

info@emergences.fr

Quel public ?

Etablissements < 200 agents (sans FSC):

- . Titulaires et suppléants du CSE
Aucun prérequis nécessaire

Etablissements >200 agents (avec FSC):

- . Titulaires et suppléants du CSE
Aucun prérequis nécessaire

2024

FORMATION Fonction Publique Hospitalière (FPH)

Etablissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

Formation agréée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSE (Bloc Santé au travail)

Durée :	5 jours
Dates :	Nous consulter
Tarif individuel :	410 € net/jour/stagiaire
Tarif groupe :	Nous contacter



Attention : dans les établissements >200 agents, les élus non-membres de la FSC bénéficient d'un droit à la formation de 3jours. Nous contacter

OBJECTIFS

- . Développer l'aptitude des représentants du personnel à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
- . Les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOURS 1 et 2 - LE CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU CSE EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL

JOUR 1 MATIN

- Tour de table
- Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail

JOUR 1 APRES MIDI

- La composition et les missions du CSE et de la FSC en matière de santé au travail

JOUR 2 MATIN

- Les missions réservées à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSC)

JOUR 2 APRES MIDI

- Les missions réservées à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSC) / suite
- Exercices pratiques

JOURS 3 et 4 - LES LIENS ENTRE ORGANISATION DU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE

JOUR 3 MATIN

- Tour de table
- Le travail réel / travail prescrit, l'activité / la tâche...

JOUR 3 APRES MIDI

- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilités

JOUR 4 MATIN

- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière

JOUR 4 APRES MIDI

- Les risques professionnels dans le secteur sanitaire et médicosocial
- Les accidents de service et les maladies professionnelles

JOUR 5 - LES LEVIERS D'ACTION DU CSE

JOUR 5 MATIN

- Tour de table
- Les outils à la disposition du CSE
- L'analyse des situations de travail par les représentants du personnel au CSE et à la FSC

JOUR 5 APRES MIDI

- L'articulation avec les acteurs internes et externes de la santé au travail
- Le lien avec les agents

Notre pédagogie

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques. Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Un support de formation est remis aux stagiaires au cours de la session. Au début de chaque module de la formation, nous procédons à un tour de table et au cours de la formation, nous évaluons l'acquisition des connaissances sous forme de quizz, QCM, cas pratique... Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention. Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes. Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu au CSE.



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40

Que doit faire le stagiaire ?

1 - Demande de départ en formation (ci-joint à télécharger)

Au moins 30 jours avant la date de départ en formation, envoyez votre demande à votre employeur, par courrier ou courriel.

Modèle départ en formation à télécharger



2 - Bulletin d'inscription (ci-joint à télécharger)

Remplissez la partie haute du bulletin intitulée « A renseigner par le stagiaire » et transmettez-le à votre employeur.

A noter : Cette formation est intégralement prise en charge financièrement par ce dernier.

Bulletin d'inscription à télécharger



Que doit faire le CSE ou l'employeur ?

Il doit remplir la partie « A renseigner par le financeur » du bulletin d'inscription, sans oublier de mettre le cachet de la société. Il doit ensuite l'adresser dans les plus brefs délais à Emergences :

par mail (scan) à inscription@emergences.fr

ou par courrier à Emergences -261 rue de Paris - 93100 MONTREUIL

La réponse d'Emergences

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, nous vous adressons par courriel la confirmation de votre inscription. Une convocation, accompagnée des modalités pratiques vous sera adressée avant le début de la formation. Nous adressons également au financeur une convention de formation.

Vous souhaitez réaliser la formation pour un groupe à une autre date, dans vos locaux... ?

Pour ces formations spécifiques n'hésitez-pas à nous contacter
01 55 82 17 30 – info@emergences.fr